

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille douze

le lundi 9 avril 2012, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 2 avril 2012

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jacques GRANGEREAU, Annick SOLDA, José BOURGEOIS, Nicolas GETE, Jean-Baptiste MÉRILLOT.

DATE D’AFFICHAGE

le 16 avril 2012

Étaient excusées : Suzanne NOIRAUT (pouvoir à Jean-Pierre KOËGLER), Céline PICHON (pouvoir à Jean-Baptiste MÉRILLOT).

Était absent : Stéphane SIMON.

Est désigné Secrétaire de séance : Jacques GRANGEREAU.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

~~Programme travaux en forêt.~~

Travaux app. étage
mairie

Le Maire informe, l'Assemblée, que les Locataires du premier étage de la Mairie, nous signale de la vétusté du parquet en planches de sapin, de l'entrée et de la cuisine.

La menuiserie POUX, sollicitée, nous propose la mise en place d'un sol constitué de trois couches ;

- sur le sol existant, un sol "OSB" contre l'humidité,

- une souche "Quick stop" pour réduire les bruits d'impact,

- un parquet flottant stratifié à une, deux ou trois lames sur panneau de 7 mm. Montant du devis : 3 258,70 € TTC.

n° 2012 - 05

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de confier à l'entreprise POUX, la réalisation d'un parquet flottant, posé sur le sol existant, de l'entrée et de la cuisine de l'appartement communal, situé à l'étage de la Mairie, pour la somme de 3.258,70 € TTC.

- **AUTORISE** le Maire à signer le bon de commande.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture,
le

Fait à MIÉRY,

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire



Jean-Pierre KOËGLER

